

CONTACT PRESSE : Laure Boutet,
02 72 56 80 51 / 06 29 40 58 66
laure.boutet@pole-gce.fr

Le Pôle Génie Civil Ecoconstruction doit poursuivre sa mission de pôle de compétitivité

Nantes, le 1^{er} juin 2010 – Le CIADT (Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire) qui s'est réuni le 11 mai dernier a décidé de ne pas renouveler l'attribution du label « pôle de compétitivité » à 6 pôles, dont le Pôle Génie Civil Ecoconstruction. Face à cette décision inattendue, et compte tenu des enjeux auxquels doit répondre aujourd'hui le secteur de la construction, le bureau de l'association, réuni le 19 mai, a décidé que le PGCE doit poursuivre sa mission de pôle de compétitivité. Explication de cette volonté par Bernard Théret, Président du PGCE.

« La décision du CIADT, dont nous attendons la notification et surtout l'explication, est une réelle surprise, car depuis 18 mois nos contacts avec les services de l'Etat et de la Région étaient encourageants vis-à-vis du travail mené par le pôle pour renforcer son organisation et développer son activité. La dynamique d'adhésions et la dynamique des projets sont là pour confirmer ce sentiment. Le soutien du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable est d'ailleurs sans ambiguïté, celui de la Région des Pays de la Loire également.

Les effets de cette décision sont de deux ordres :

- *les projets qui visent le financement du FUI pourront être accompagnés par le PGCE mais devront désormais être présentés par un autre pôle labellisé. C'est déjà parfois le cas, car les projets sont souvent pluridisciplinaires, et les collaborations du PGCE avec d'autres pôles sont nombreuses, notamment Advancity pour la ville durable, EMC2 pour les matériaux, Xylofutur pour le bois...*
- *le soutien financier actuel de l'Etat pour l'animation va être annulé à partir de 2011 (il n'y a pas de remise en cause pour 2010), et nous allons le rediscuter.*

Le bureau de l'association, réuni le 19 mai, a décidé que le PGCE doit continuer son travail de pôle de compétitivité pour rassembler les différents acteurs de la construction pour faire émerger, structurer et financer des projets collaboratifs d'innovation.

Il nous semble en effet que les enjeux du développement durable auxquels doit répondre aujourd'hui le secteur de la construction sont d'une ampleur telle que l'on ne peut pas renoncer à mobiliser toutes les énergies disponibles pour innover et répondre aux nouvelles attentes des marchés et de la société.

C'est avec cette volonté que nous allons discuter avec l'Etat et la Région les modalités de leur soutien à la poursuite de l'action du PGCE.

Nous ferons de nouveau un point lors du prochain conseil d'administration du pôle qui se tiendra le 23 juin. »

Le Président
Bernard Théret